



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres absents : 1

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 21 mars 2023

OBJET :

DE-CCAS-23-03-1-8) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION "VOTRE ECOLE CHEZ VOUS" POUR LA SCOLARISATION
A DOMICILE D'UNE ELEVE VINCENNOISE POUR L'ANNEE SCOLAIRE
2022/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-et-un mars à dix-sept heures
trente,

**Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de
Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 16 mars
2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme
BRÉON, Vice-Présidente.**

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, M. COMBE, Mme De VINZELLES,
Mme DUPRE, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET,
Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, M. POLITZER, Mme POLLARD, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme ETIENNE (pouvoir à Mme BRÉON), Mme JOURION (pouvoir à Mme
De VINZELLES), Mme MARTIN (pouvoir à Mme POLLARD), M. MORAINÉ (pouvoir
à M. COMBE).

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Considérant la volonté du CCAS de soutenir les actions en faveur des personnes porteuses de handicap ;

Considérant la proposition de la Vice-présidente de verser une subvention d'un montant de 500 € à l'association *Votre École Chez Vous* qui scolarise gratuitement à son domicile une élève vincennoise porteuse de handicap ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide d'attribuer, sur l'exercice 2023, une subvention de 500 € à l'association *Votre École Chez Vous*.

ARTICLE II : Cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé